

pour répondre aux changements survenus dans les possibilités techniques, aux importantes exigences supplémentaires résultant du fait que le Canada est devenu, en 1964, membre du Consortium international des télécommunications par satellite et au besoin urgent d'un supplément de circuits téléphoniques transatlantiques.

3. Oui. Des fonds additionnels portant le coût à 12 millions de dollars ont été approuvés par la décision C.T. 649365 datée du 18 janvier 1966 pour faire face au coût des nouvelles modifications du réseau qu'exigeait l'évolution rapide de la technologie et pour s'acquitter des obligations contractées dans la nouvelle organisation internationale.

4. Le ministre des Transports.

5. La RCA Victor Company, Montréal (Qué.). Montant du contrat, \$50,000; décision C.T. 611173.

6. La RCA Victor Company, Montréal (Qué.). Montant du contrat, \$4,500,000 au maximum; décision C.T. 617210.

7. Non.

8. Le contrat relatif à l'étude initiale a été donné à prix fixe, tandis que le contrat principal relatif à la gestion, aux services techniques et à la fourniture du matériel a été, en ce qui concerne les systèmes, donné en régie, ce qui est normal dans ce genre d'entreprise.

9. Personne n'a été nommé.

10. L'honorable Walter L. Gordon; L'honorable Lionel Chevrier; L'honorable J. W. Pickersgill; L'honorable Arthur Laing; L'honorable J. R. Garland; L'honorable Roger Teillet.

11. Non.

12. Oui. Les soumissions pour la construction des bâtiments et de leurs dépendances ont été étudiées en juillet 1964. a) Trois compagnies ont présenté des soumissions. b) Eastern Contracting Ltd., \$1,155,295; Ron Engineering, \$1,245,280; McNamara Construction, \$1,248,370. c) Eastern Contracting Ltd., décision C. T. 628255.

13. Non.

14. Ne s'applique pas.

#### L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE DRAINAGE AU BUREAU DE POSTE DE CHRISTMAS ISLAND (N.-É.)

Question n° 1114—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. A-t-on préparé des plans et devis pour améliorer le champ d'évacuation et le système d'écoulement en surface au bureau de poste de Christmas Island (N.-É.)?

2. A-t-on obtenu l'approbation des ministères provinciaux de la Santé et de la Voirie?

3. Quand fera-t-on un appel d'offres pour l'exécution de ces améliorations?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** 1. Les plans et devis sont en voie de préparation.

2. Oui.

3. Lorsque seront terminés les travaux préliminaires qui s'imposent.

#### LES AFFECTATIONS AUX JEUX DE 1969

Question n° 1117—**M. Forrestall:**

1. Quel est le montant total des crédits alloués pour les Jeux d'été de 1969?

2. Quelle en est la part versée par a) le gouvernement fédéral; b) la province de la Nouvelle-Écosse; c) la ville d'Halifax; d) la ville de Dartmouth?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. \$1,738,000.

2. Voici le partage des frais proposé: a) Gouvernement fédéral, 100 p. 100 des frais d'exploitation jusqu'au maximum de \$838,000. Un tiers des dépenses nettes en immobilisations jusqu'au maximum de \$300,000. b) Nouvelle-Écosse, un tiers des dépenses nettes en immobilisations jusqu'au maximum de \$300,000. c) Halifax et Dartmouth (conjointement) un tiers des dépenses nettes en immobilisations, jusqu'au maximum de \$300,000, ce tiers devant être payé conjointement par Halifax et Dartmouth en proportion des frais de premier établissement déboursés dans chaque ville.

#### LE LIEU DES JEUX D'ÉTÉ DE 1969

Question n° 1118—**M. Forrestall:**

Est-ce que l'emplacement du stade des Jeux d'été de 1969 a été choisi et, dans le cas de l'affirmative, à quel endroit, et où en sont les négociations?

**L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Oui. L'emplacement du stade des sports qui sera construit en vue des Jeux d'été de 1969 se situera à l'Université St. Mary. Les architectes et les ingénieurs travaillent présentement à l'établissement des plans; l'évaluation et le détail des dépenses devraient être connus dans quelques semaines.

#### LE REFUS FÉDÉRAL DE CONTRIBUER À LA CAISSE D'URGENCE DES PÊCHEURS DE HOMARD

Question n° 1121—**M. Crouse:**

1. Lorsqu'on a fait appel au gouvernement du Canada pour une contribution au fonds de désastre destiné à venir en aide aux pêcheurs de homard de Guysborough (N.-É.), par suite de l'orage désastreux survenu en avril 1967, le gouvernement a-t-il refusé de contribuer?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?